CCEDA 12_V2-DE CC 27/06/2019 (12)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

Etalent presents.	
M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

<u>Votaient par procuration</u>:

M.	René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme	Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M.	Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M.	Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M.	Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme	Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme	Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme	Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M.	Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M.	Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents:

M. Julien THELLIERMme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°BP 01/2019

CCEDA CC 27/06/2019 (12)

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°BP 01/2019

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget principal afin de prendre en compte :

- Des dépenses supplémentaires relatives au renouvellement de l'équipement informatique des services (affaires générales)
- La régularisation pour la cession du dernier terrain Coubertin
- La prise en charge de créances annulées suite à jugement du Tribunal d'Instance au titre des effacements de dettes des personnes en surendettement

Aussi, il propose de prendre la Décision modificative au budget principale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Désign (dépen	ation des articles ses)	Crédits suppl. à voter	Désign	nation des articles (recettes)	Crédits suppl. à voter		
6542	Créances éteintes	+500					
678	Autres charges exceptionnelles	-15500	775- 90	Produit des cessions d'immobilisation	-51920		
023	Virement à la section d'investissement	-36920					
TOTA	L DEPENSES F	-51920		TOTAL RECETTES F	-51920		
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
Désign (dépen	ation des articles ses)	Crédits suppl. à voter	Désignation des articles (recettes)		Crédits suppl. à voter		
2183- 020	Matériel de bureau et informatique	+ 10000	024	Produit des cessions d'immobilisation	+51920		
2183- 810	Matériel de bureau et informatique	+ 5000	021	Virement de la section de fonctionnement	-36920		
TOTA	L DEPENSES I	+15000	TOTAL RECETTES I +15000				

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la DM N° BP N° 01/2019 comme présentée ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.